

Secrétariat :

DEAL Réunion

Cécile LEPAN

Tel : 0262 94 72 42

mél : comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Projet de COMPTE-RENDU

Séance plénière du 25 juin 2019

Lieu : Salle Simone Veil – Mairie de Saint-Louis

1 – VERIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h02 en constatant le quorum et en accueillant les trois nouveaux membres : M. Joseph Jean-Bernard GRONDIN représentant la Chambre d'agriculture (CA), M. Mickaël SANCHEZ représentant l'association Nature Océan Indien (NOI), M. Axel HOAREAU représentant le Conseil de la Culture de l'Education et de l'Environnement (CCEE).

2 – INTRODUCTION ET POINTS D'ACTUALITÉS

Monsieur le Président indique qu'un point d'actualité important est venu s'ajouter à l'ordre du jour, et passe la parole au directeur de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DAAF) :

Plan de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et sortie du glyphosate

M. SIMON, directeur de la DAAF, présente l'état des lieux de ce plan régional pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur le territoire. Il précise que les membres du CEB pourront réagir et donner leurs observations, questions, et pistes de réponse aux interlocuteurs de la DAAF en charge du sujet : MM. Bruno DEBENAY et Aymeric LECOUFFE.

M. SIMON s'engage à fournir la version actuelle de ce plan juste après la présente séance. Le calendrier est très restreint, car la feuille de route régionale qui suit cet état des lieux doit être envoyée aux ministres pour fin octobre. Ce sujet sera à nouveau à l'ordre du jour du prochain CEB.

M. HERMANN, invité CIVIS, demande si les spécificités de l'île par rapport au climat ont bien été prises en compte dans les réflexions, tout comme les sujets tels que la création d'emploi, les déchets verts, le lessivage des sols...

M. SIMON répond que beaucoup de choses ont été prises en compte (mesures d'économie circulaire, plan régional biomasse, plan régional forêt-bois, plan régional santé environnement) et ajoute qu'un travail de sensibilisation reste à faire auprès des collectivités pour l'arrêt d'utilisation des produits phytosanitaires. De la même façon, il souhaite faire évoluer la réglementation au niveau des particuliers. Il prône une agriculture plus saine et l'évolution des méthodes agricoles.

M. le président indique que certaines communes ont déjà arrêté leur utilisation de ces produits pour l'entretien de leurs espaces verts.

M. MAUGARD, fédération de pêche, s'inquiète de la présence de ces produits dans les milieux aquatiques et notamment, aux abords des champs de canne. Il rappelle l'importance de respecter une zone

non traitée (ZNT) entre les champs et les cours d'eau.

M. SIMON indique qu'un arrêté préfectoral va être pris pour préserver ces zones.

M. HOARAU Pascal, réserve naturelle de l'étang de Saint Paul, rappelle l'importance de travailler ensemble sur l'agriculture de demain, comme par exemple sur les auxiliaires de lutte contre les parasites (mouche des fruits,...). Il mentionne son inquiétude concernant la santé publique en l'absence de modification des usages de ces produits, sur les trois types d'acteurs que sont les agriculteurs, les collectivités et les particuliers.

M. SIMON partage cette nécessité de travailler ensemble. Il précise que des actions sont déjà envisagées, notamment envers les particuliers, qui sont souvent à l'origine de l'introduction d'espèces nuisibles aux frontières, elles doivent être menées avec le service des douanes. D'autres moyens sont disponibles, avec les organismes de recherche comme le CIRAD, avec les Réseaux Innovation et Transfert Agricole (RITA)...

M. GRONDIN, Chambre d'agriculture, indique que les agriculteurs sont formés à l'usage des produits phytosanitaires, sont garants de leur exploitation et souhaitent vivre dignement tout en utilisant moins de ces produits. D'autres alternatives aux produits phytopharmaceutiques devront leur être proposées pour une nouvelle agriculture.

3 – VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CEB DU 6 FEVRIER 2019

Le CEB valide à l'unanimité le compte-rendu du CEB du 6 février 2019.

4 – SDAGE 2022-2027

• **Point d'avancement sur l'élaboration du SDAGE et du PDM 2022-2027, et premiers résultats de la consultation du public (information)**

Mme LEPAN, DEAL, indique que 1230 réunionnais ont répondu au questionnaire sur les enjeux de l'eau à La Réunion, dits « questions importantes » qui avait fait l'objet d'échanges lors des précédentes réunions du CEB. Une synthèse sera présentée au CEB de novembre 2019. Ensuite, elle explique qu'un marché est en cours d'élaboration pour un appui technique à la rédaction du SDAGE 2022-2027. Un projet des documents devra être achevé en juin 2020.

• **Validation de la feuille de route et de la présidence de la commission planification (vote)**

La commission planification s'est réunie le 24 avril 2019. M. Bachil VALY et Mme Yvette DUCHEMANN ont été élus respectivement président et vice-présidente. Cette commission existera jusqu'à l'adoption du SDAGE par le CEB, soit jusqu'en décembre 2021.

Mme LEPAN rappelle que la commission reste ouverte à la participation d'autres membres.

Mme SIMON (DMSOI), M. HOARAU Pascal et M. MAUGARD souhaitent intégrer la commission.

La présidence, vice présidence, et la feuille de route sont adoptées à l'unanimité.

- **Modification de la typologie des étangs du Gol et de Saint-Paul : de « plans d'eau » en « masses d'eau de transition » (vote)**

M. TALEC, DEAL, propose l'évolution, au sens de la directive cadre européenne sur l'eau, de la typologie de l'étang du Gol et de l'Etang de Saint-Paul de « plans d'eau » en « masses d'eau de transition ». Cette proposition fait suite à une étude de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) de 2016, ce changement de typologie a également été discuté en groupe de travail ad-hoc, et validé par le secrétariat technique de bassin (Office de l'Eau et DEAL). Les raisons principales de ce changement sont la salinité des étangs et leur lien avec l'océan. L'évolution des indicateurs concernera la physico-chimie et le phytoplancton.

M. HOARAU Pascal et M. TROADEC, personnalité qualifiée, se questionnent sur la pertinence des indicateurs de suivis qui sont nationaux et souvent mal adaptés au territoire réunionnais. Par ailleurs, M. SANCHEZ, NOI, se demande si l'évolution des méthodologies n'influence pas la légitimité de l'état initial et notamment, la continuité des résultats.

M. BADAT, Office de l'eau, indique que cette évolution de typologie permettra au contraire, d'avoir des indicateurs plus pertinents qu'avec la typologie « plan d'eau ».

M. MAUGARD souhaite savoir si cela a une incidence pour la fédération de pêche.

M. DE SAINT-ROMAIN indique que les deux étangs ne changent pas de statut en ce qui concerne le domaine public fluvial, donc cela n'a pas d'incidence.

L'évolution de la typologie des étangs du Gol et de St-Paul en masses d'eau de transition est adoptée à la majorité.

Pour : 30

Abstention : 1 + 2 pouvoirs

- **Présentation de l'état des eaux (information)**

M. MOULLAMA, Office de l'eau, présente les premiers résultats de l'état des lieux 2019, notamment l'état des eaux 2019 qui est le diagnostic préliminaire à la préparation du prochain SDAGE 2022-2027.

M. HERMANN indique que tous les polluants ne sont pas pris en compte dans l'état des lieux, et demande s'il y a un lien entre les produits phytosanitaires et les pollutions retrouvées.

M. MOULLAMA répond que les substances analysées sont imposées par la directive européenne cadre sur l'eau (DCE) et le programme de surveillance. Néanmoins, il indique que des substances pharmaceutiques commencent à être suivies par l'Office de l'eau et M. BADAT rajoute que l'Office de l'eau a élargi ses analyses à 600 polluants tandis que l'Europe en impose 54. M. MOULLAMA indique par ailleurs qu'on voit une substitution de polluants : ceux qui sont interdits sont en baisse (ex. atrazine), mais qui sont remplacés par d'autres (S-métolachlore) ; certains résidus médicamenteux commencent à être détectés : plus on suit de molécules, plus on en trouve.

M. le Président s'interroge sur le fait que l'état écologique dans le Cirque de Cilaos soit moins bon que l'état écologique en aval : Bras de Cilaos et Rivière Saint-Étienne.

M. MOULLAMA explique que les indicateurs qui déclassent l'état écologique des masses d'eau sont la plupart du temps l'indice poissons. Ainsi, en fonction des obstacles à la continuité écologique (ouvrages, pêche...), l'état peut varier au sein du bassin versant, et être de moins en moins bon plus on remonte le cours d'eau.

M. HOARAU Pascal salue le travail effectué par l'Office mais regrette que la situation n'évolue pas. Quels sont les objectifs ? Comment y arrivera-t-on ?

M. MAUGARD ajoute que la situation semble pessimiste et qu'il faudrait changer de cap.

M. BADAT répond qu'effectivement le principal enjeu est l'état écologique (paramètre poissons), et que de nouvelles perspectives d'amélioration de l'état des eaux vont s'inscrire dans le prochain plan de gestion : SDAGE 2022-2027 et le plan d'actions qui en découlera : le programme de mesures 2022-2027. Il ajoute qu'il faut également prendre en compte les conditions naturelles telle que l'inertie du milieu.

M. MAUGARD souhaite des précisions sur l'état des récifs coralliens.

M. TROADEC regrette l'insuffisance des actions envers le milieu marin, qui est un milieu récepteur fragile.

Mme POTHIN, réserve nationale marine de La Réunion, indique que l'état de santé du récif corallien est très hétérogène. Elle indique que les actions doivent se poursuivre avec tous les acteurs car sur le terrain, elle note une amélioration notamment dans le comportement des usagers de la mer et dans les politiques publiques, et espère que la volonté d'agir en ce sens qui est réelle avec la mise en place d'un plan de gestion, sera bien concrétisée.

M. MARTIN, DEAL, conclut par une synthèse en rappelant notamment :

- l'inflexion des politiques publiques nécessaire
- les actions à mettre en œuvre pour restaurer la continuité écologique (obstacles à supprimer, débits réservés, partage de l'eau)
- les actions sur les pêcheries de bichiques à poursuivre
- la nécessaire prise en compte du bassin versant dans la préservation des eaux littorales (érosion des sols, apports terrigènes, et continuum terre-mer)
- après de nombreuses choses déjà faites sur l'assainissement collectif, il y a besoin de travaux sur l'assainissement non collectif pour une meilleure performance
- une meilleure gestion des eaux souterraines.

Il rappelle que parmi les actions du programme de mesures, une cinquantaine sont achevées mais 110 autres sont en cours ou à venir.

5 – PROJET DE COOPERATION ENTRE L'OFFICE DE L'EAU ET L'ILE MAURICE : CONTRIBUTION DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION A LA STRUCTURATION DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU A MAURICE (VOTE)

M. BADAT présente le projet de coopération entre l'Office de l'eau et de l'île Maurice : contribution à la

structuration de l'observatoire de l'eau à Maurice. La collaboration de l'Office de l'eau Réunion est sollicitée sur les questions d'ordre technique et d'expertise, pour la période 2019-2022.

Le CEB valide à l'unanimité la contribution de l'Office de l'eau à la structuration de l'observatoire de l'eau pour le territoire de Maurice et Rodrigues.

6 – CÉTACÉS : BILAN DE LA SAISON BALEINES 2018 (INFORMATION)

M. DALLEAU, CEDTM, qui intervient dans le cadre du programme Quiétude présente un bilan de la saison baleines 2018.

Mme POTHIN demande quel type d'usagers fait des mises à l'eau.

M. DALLEAU précise qu'il s'agit principalement de groupes avec moniteur de plongée.

M. HERMANN demande s'il y a eu des observations aériennes.

M. DALLEAU répond que l'année 2018 n'a pas fait l'objet d'observations aériennes mais l'utilisation de drones est à l'étude pour 2019.

M. ROUYER, DEAL, indique que, selon l'expertise de la DSAC-OI (aviation civile), le Préfet n'est pas compétent pour interdire le survol des animaux par les drones. La DEAL reconnaît la grande qualité du travail de l'équipe Quiétude dans le cadre des mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral et souhaite que leur action soit pérennisée par la Région.

M. DALLEAU ajoute que La Réunion est particulièrement attractive pour la mise à l'eau au regard de l'accessibilité des baleines qui s'approchent du littoral contrairement à d'autres endroits dans le monde.

M. ROUYER informe que l'arrêté préfectoral relatif à l'approche des cétacés dans les eaux de La Réunion vient de paraître. Il rend contraignantes les mesures contrôlables de la charte d'approche. Il a fait l'objet d'une consultation publique qui a donné lieu à plusieurs centaines de contributions.

M. MAUGARD demande si un lien a été fait avec la réglementation relative aux sports et au tourisme.

M. ROUYER propose d'adresser ces questions à la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS).

7 – MÉTHODE DE MISE AU POINT DE LA LISTE DES ESPÈCES DE FAUNE INVASIVES À RÉGLEMENTER

M. SALIMAN, DEAL, présente la méthode de mise au point pour déterminer la liste des espèces de faune invasives à réglementer.

M. SANCHEZ fait remarquer que sur les listes de 2005, des espèces sont encore commercialisées aujourd'hui sur « le bon coin ». Il s'interroge sur l'efficacité des moyens de contrôle notamment aux frontières. Ainsi il se demande si, malgré un nouvel arrêté préfectoral, ce sera plus efficace et accompagné des moyens financiers et humains nécessaires.

M. DEBENAY, DAAF, indique que le contrôle des particuliers aux frontières est effectivement problématique. Néanmoins, le contrôle des marchandises (fret maritime ou avions cargo) est bien assuré.

M. LEGER, SEOR, rappelle qu'un gros travail de sensibilisation auprès de la population doit être menée afin de les informer de l'interdiction de faire entrer certaines espèces sur le sol réunionnais, même si elles sont des animaux de compagnie.

M. SALIMAN indique qu'il y aura une concertation préalable notamment auprès des animaleries.

Les membres du CEB valident à la majorité la méthode de mise au point pour déterminer la liste des espèces de faune invasives à réglementer.

Pour : 30

Abstention : 1 + 2 pouvoirs

8 – ORGANISATION DES SERVICES EAU/ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITÉS : CONTRAT DE PROGRÈS DE LA CASUD (VOTE)

Mme MAILLOL, CASUD, présente la démarche du contrat de progrès de la CASUD qui est d'optimiser l'usage des fonds publics en matière d'eau et d'assainissement, en rédigeant un schéma directeur accompagné d'une prospective financière, appelé « contrat de progrès ». Cela correspond à la mise en œuvre du plan Eau dans les DOM.

M. HOARAU Jacquet, CASUD, félicite les équipes pour le travail mené et voit dans le contrat de progrès une opportunité notamment dans l'évolution de la domestication de l'eau et l'accès à des financements.

M. MARTIN rappelle que cet engagement permettra entre autres de lutter contre les fuites et de travailler sur les aménagements du territoire. Il indique que les 4 autres inter-communalités sont sur la même dynamique.

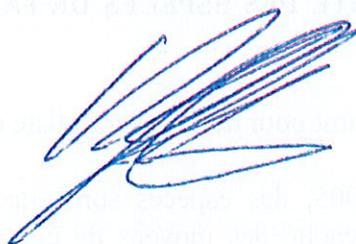
Mme MAILLOL ajoute que ce contrat permettra également de préserver la ressource en eau, de mettre en place des unités de potabilisation, d'optimiser le patrimoine naturel, etc.

Le CEB donne la délégation au Président de signer le contrat de progrès à la majorité.

Pour : 32

Abstention : 1

La séance est levée à 12h14.



Annexe : liste de présence

Membres	Membres excusés ayant donné un pouvoir
M. Alin GUEZELLO, Conseil régional	M. Bachil VALY, Conseil régional
Mme Juliette MASSON, Mairie de Bras-Panon	Mme Bernadette ARDON, vice-présidente
M. Patrick MALET, président du CEB	M. Jean Alain CADET, Conseil régional
M. Guy SAINT-ALME, TCO	M. Jean-François ALLIN, EDF
Mme Karine POTHIN, RNNMR	M. Claude CLERGUE, Ecologie Réunion
Mme Magali DUVAL, IFREMER	M. Jean Lambert JOIN, Hydrogéologue
M. Jacquet HOARAU, CASUD	M. le Préfet
M. Christian LEGER, SEOR	M. le directeur de l'ARS OI
M. Pascal HOARAU, RNNESP	M. le directeur du parc national de La Réunion
M. Roland TROADEC, personnalité qualifiée	Mme Claudette GRONDIN, Conseil départemental
M. Mickael SANCHEZ, NOI	Mme Marie LACOSTE, CBNM
M. Jean-Paul MAUGARD, FDAAPPMA	Monsieur le représentant du Conservatoire du littoral
M. Jean-Bernard Joseph GRONDIN, Chambre d'agriculture	Mme Florence TRENTIN, Vie océane
M. Ivan MARTIN, DEAL	M. Eric CHATEAUMINOIS, personnalité qualifiée
Mme Annick SIMON, DMSOI	M. le directeur de la DRRT
M. Philippe SIMON, DAAF	
M. Florent INGRASSIA, ONF	
M. Frédéric ROZET, ONCFS	

Invités	
M. Nicolas PAYET, Conseil départemental	Mme Stéphanie DAFREVILLE, Mairie du Tampon
M. Alexandre MOULLAMA, Office de l'eau	M. Ludovic MAILLARY, DAAF

M. Faïcal BADAT, Office de l'eau	M. Bruno DEBENAY, DAAF
M. Matthieu SALIMAN, DEAL/SEB	Mme Sarah BATAILLE, Conseil départemental
M. Jean-Yves PESEUX, DEAL/SEB	M. Sébastien HERMANN, CIVIS
Mme Isabelle JURQUET, Conseil régional	M. Nicolas ROUYER, DEAL/SEB
M. Daniel ALAMELOU, Conseil régional	Mme Marie KIENTZ, DAAF
Mme Cécile LEPAN, DEAL/SEB	Mme Sabine STAAL, DEAL/SEB
M. Pascal TALEC, DEAL/SEB	Mme Anne MAILLOL, CASUD
M. Olivier ODON, Conseil régional	M. Mayel DALLEAU, CEDTM
M. Patrick LACASSIN, EDF	